

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20 et 21 octobre 2014

2014 DFPE 1400 Mise à disposition d'une portion de terrain 28 rue David d'Angers (19e) - convention d'occupation du domaine.

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Considérant l'intérêt général des travaux d'isolation thermique par l'extérieur d'un bâtiment parisien envisagés par la propriétaire de la maison individuelle située 26 rue David d'Angers (19^e), dont le mur pignon Est donne sur la future cour de la crèche à réaliser 28 rue David d'Angers (19e) ;

Considérant l'absence de recette directe procurée par l'occupation du domaine public rendue nécessaire par la réalisation desdits travaux d'isolation ;

Vu le projet de délibération en date du 7 octobre 2014, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation la signature d'une convention d'occupation précaire et révocable concernant une portion du domaine public de la Ville de Paris située 28 rue David d'Angers (19e) ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Sur le rapport présenté par Madame Nawel OUMER, au nom de la 4e commission,

Délibère :

Article 1 : La passation, avec Madame X domiciliée 26 rue David d'Angers (19^e), d'une convention d'occupation précaire concernant une portion du domaine public de la Ville de Paris située 28 rue David d'Angers (19^e), est approuvée.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer ladite convention dont le texte est joint à la présente délibération, d'ores et déjà signée par Madame X.